Extrait du Journal Officiel du 10 décembre 2004

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 10 décembre 2004 portant agrément de laboratoires pour exécuter certains types d'analyses des eaux ou des sédiments pour 2005

NOR: *DEVO0430472A*

Le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu l'arrêté du 12 novembre 1998 portant modalités d'agrément des laboratoires pour certains types d'analyses des eaux ou des sédiments,

Arrête :

Art. 1er. - Les laboratoires dont les noms suivent en annexe sont agréés pour l'année 2005 pour l'exécution des analyses des eaux ou des sédiments correspondant aux types d'agréments accordés.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française. Fait à Paris, le 10 décembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau,
P. BERTEAUD

ANNEXE

Agréments pour l'année 2005

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

		AGRÉMENTS RETENUS												
NOM DU LABORATOIRE CONCERNÉ	VILLE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
CTC, laboratoire d'analyses	Lyon	1	2	3	4	5								13